C/2026/3481

30.6.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12416 — BNP PARIBAS / ATHLON CAR LEASE INTERNATIONAL)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/3481)

1. Le 18 juin 2026, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Arval Service Lease S.A. («Arval», France), contrôlée par BNP Paribas S.A. («BNP Paribas», France),

— Athlon Car Lease International B.V. («Athlon», Pays-Bas), appartenant au groupe Mercedes-Benz (Allemagne).

BNP Paribas acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble d'Athlon.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Arval fournit des services de location de longue durée de véhicules automobiles à des entreprises et à des clients de détail individuels, ainsi que, dans une mesure limitée, d'autres solutions de mobilité dans plusieurs pays de l'EEE et dans le monde; BNP Paribas est une entreprise cotée en bourse qui exerce ses activités à l'échelle mondiale sur les marchés de la banque commerciale, de la banque d'affaires et de la banque de détail, ainsi que dans les services d'investissement et de protection;

— Athlon exerce ses activités dans le secteur du leasing opérationnel multimarque et longue durée de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers, ainsi que dans le secteur des services de mobilité, dans plusieurs pays d'Europe.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12416 — BNP PARIBAS / ATHLON CAR LEASE INTERNATIONAL

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).